



Mairie de Tincques

A l'attention de Monsieur le Maire
4, place principale
62127 TINCQUES

A Tincques, le 22 octobre 2018

Objet : Avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet d'extension du site de la Société LES DELICES DES 7 VALLEES, prévu sur la zone d'activités Ecopolis, à TINCQUES (62127) et conformément à l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

Le site occupe actuellement les parcelles cadastrales 114, 106, 108 et 107 de la section ZH sur la commune de Tincques. Dans le cadre du projet d'extension, le site occupera également les parcelles cadastrales 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 96, 126, 128 et 131 de la section ZH sur la commune de Tincques. Au Plan Local d'Urbanisme communautaire, le site sera classé en zone 1Aub et 1AUba, zone à urbaniser.

Conformément à l'article R. 512-39-1 du Code de l'Environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre site, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- ✉ évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- ✉ interdictions ou limitations d'accès ;
- ✉ suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- ✉ surveillance des effets des installations sur l'environnement.

Nous nous assurerons ainsi de remettre en état le site dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, en vue d'un futur usage industriel.

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur Marien Gaynard
Directeur Général

Destinataire

Mme de TINCQUES
Monsieur le Maire
4 place Armée
62127 TINCQUES



Numéro de l'envoi : 1A 156 323 3211 5



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

MG
DELICES DES 7 VALLEES
ZA Ecofolis
62127 TINCQUES

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :

- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Pelem-Avis - 75015 Paris

SGR2 VZ2 - PTC 6A - 20160263TO13 - 0718

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiquedecourrier

En provenance de :

~~Mme de TINCQUES
Monsieur le Maire
4 place Armée
62127 TINCQUES~~

SGR2 VZ2 - PTC 30A - 20160263TO13 - 0718



RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 156 323 3211 5



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 25 10 18
Distribué le : 25 10 18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur*

* Le facteur attesté par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

MG
DELICES DES 7 VALLEES
ZA Ecofolis
62127 TINCQUES



ATTESTATION DE CESSIION DE PARCELLES COMMUNAUTAIRES

Vu la délibération en date du 12 juillet 2017 par laquelle le Conseil Communautaire autorisé la cession d'une surface de l'ordre de 6ha53a18ca à prendre dans les parcelles sise à Tincques cadastrées section ZH n°96,8,13,9,10,11,12,5,89 et 126 lieu dit les vingt-huit

Vu le plan de division établi par le cabinet Caron Briffaut, géomètre à Arras, chargé de la division desdites parcelles

Vu l'extrait cadastral modèle 1 et l'extrait du plan cadastral émanant de la Direction Générale des Finances Publiques

Monsieur Michel Seroux, Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois atteste que les parcelles objet de la vente au profit de la société dénommée « Délices des 7 Vallées » avec faculté pour cette dernière de se substituer à toute personne physique ou morale, compte tenu des documents énoncés ci-dessus sont désormais identifiées de la façon suivante :

Parcelles sises à Tincques lieu dit « les Vingt Huit » cadastrées :

- section ZH 172 d'une contenance de 21a10ca
- section ZH 174 d'une contenance de 15a67ca
- section ZH 176 d'une contenance de 28a04ca
- section ZH 178 d'une contenance de 23a07ca
- section ZH 180 d'une contenance de 35a14ca
- section ZH 182 d'une contenance de 41a09ca
- section ZH 184 d'une contenance de 11a61ca
- section ZH 185 d'une contenance de 1ha82a80ca
- section ZH 189 d'une contenance de 01ca
- section ZH 190 d'une contenance de 39a04ca
- section ZH 192 d'une contenance de 50a11ca
- section ZH 194 d'une contenance de 1ha65a53ca
- section ZH 196 d'une contenance de 18a99ca

Soit une surface totale cédée de 6ha32a20ca

En foi de quoi avons délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit

Le Président,

Michel SEROUX



T
T
TE
ON
LE
OIS
ENIN
MERA
MMIER
ANCHE
UVIETTE
-AMAND
-LE-BOIS
N SAULTY
Y-BERLETTE
T SOMBRIN
ER THEVRES
LE TINCQUES
VILLERS-BRÜLIN
VILLERS-CHÂTEL
ON WANQUETIN
T-LES-PAS WARLUS
WARLUZEL ADINFER
ACNEZ-LES-DUISANS
ACNÈRES AMBRINES
ER AUBIGNY-EN-ARTOIS
ILLE AVESSNES-LE-COMTE
BAILLEUL-AUX-CORNAILLES
BAILLEULMONT BAILLEULVAL
URT- L'ARBRET BEAUDRICOURT
T-BLAVINCOURT BERLENCOURT
RILES-AU-BOIS BERLES-MONCHEL
NÉTHONSART BIENVILLERS-AU-BOIS
LE CAMBLAIN-L'ABBÉ CAMBLIGNEUL
TEMONT CAPELLE-FERMONT CHELERS
IN COULLEMONT COUTURELLE FEMIER
ANS ESTRÉE-WAMIN FAMECHON FOSSEUX
FRÉVILLERS FRÉVIN BAPELLE GAUDIEMPRE
EIGNY-LE-NOBLE GOUVES GOUY-EN-ARTOIS
B-BULLECOURT GRINCOURT-LES-PAS HABARÇQ
LOY HANNESCAMPS HAUTE-AVESSNES HAUTEVILLE
EAU HENDECOURT-LES-RANSART HÉNU HERMAVILLE
VICNEUL HUMBERCAMPS IVERGNY IZEL-LES-HAMEAU
A CAUCHE LA HERLIÈRE LATTRE-ST-QUENTIN LE SOUCHI
LVAL LIENCOURT LICHENEUL MACHINCOURT-SUR-CANCHE
NT MAGNICOURT-EN-COMTÉ MAIZÈRES HANIN MINCIVAL
MONCHET MONCHY-AU-BOIS MONDICOURT MONTENESCOURT
LE NOYELETTE-EN-LEAU NOYELLE-VION ORVILLE PAS-EN-ARTOIS
PENIN POMMERA POMMIEN REDREUVE-SUR-CANCHE REDREUVIETTE
RIEUVILLE SAINT-AMAND SARRS-LE-BOIS SARTON SAULTY SARY-BERLETTE
SIMENCOURT SOMBRIN SUS-ST-LÉGER THEVRES TILLOY-LES-HERMAVILLE
TINCQUES VILLERS-BRÜLIN VILLERS-CHÂTEL VILLERS-SIR-SIMON WANQUETIN
WARLINCOURT-LES-PAS WARLUS WARLUZEL ADINFER ACNEZ-LES-DUISANS ACNÈRES
INES AMPLIER AUBIGNY-EN-ARTOIS AVESSNES-LE-COMTE BAILLEUL-AUX-CORNAILLES
CHENCHY-LE-NOBLE COUVES COUY-EN-ARTOIS GRAND-RULLECOURT GRINCOURT-LES-PAS HABARÇQ
CHIEL HALLOY HANNESCAMPS HAUTE-AVESSNES HAUTEVILLE HENDECOURT-LES-RANSART HÉNU HERMAVILLE
HOUVIN-HOUVIGNEUL HUMBERCAMPS IVERGNY IZEL-LES-HAMEAU LA CAUCHE LA HERLIÈRE LATTRE-ST-QUENTIN
S LE SOUCHI ADINFER ACNEZ-LES-DUISANS ACNÈRES AMBRINES AMPLIER AUBIGNY-EN-ARTOIS AVESSNES-LE-COMTE
L-AUX-CORNAILLES BAILLEULMONT BAILLEULVAL BARLY BAVINCOURT-L'ARBRET BEAUDRICOURT BEAUFORT-BLAVINCOURT